

PRÉSENTATION DU CLUB ACCÈS



PRÉSENTATION

Le Club ACCÈS est un groupe de réflexion constitué de professionnels, d'associations, d'éditeurs de logiciels, d'utilisateurs mais aussi de représentants institutionnels.



OBJECTIFS

- Élaboration et mise à jour des règles de certification NF525/NF203
- Promotion de la qualité du logiciel
- Veille technologique et légale

LES +

Participation en présentiel ou à distance aux réunions, aux groupes de travaux ainsi qu'aux séances avec les intervenants extérieurs (DGFiP, Avocats, etc.).

Accès à l'espace collaboratif sur internet.

Accès aux outils de la suite FIDELE (Dictionnaire, Builder et tests de compliance des données) pour un utilisateur.

TARIFICATION

La tarification est fonction de la taille de l'entreprise pour les éditeurs de logiciel ou du service informatique pour les autres entreprises. Le prix d'adhésion est réduit pour les certifiés.

En cas d'adhésion au cours de l'année, le tarif est calculé au prorata temporis.

- ✓ Les réunions du Club ACCÈS ont lieu au siège de l'AFNOR (La Plaine Stade de France) une fois par mois.
- ✓ L'adhésion au Club ACCÈS vous offre un accès pour une personne, au choix, dans l'entreprise et est valable un an (supplément à prévoir pour toute personne supplémentaire - voir bulletin d'adhésion).
- ✓ Les invitations sont adressées avec le programme de la réunion 2 semaines avant son déroulement et toutes les dates sont fixées en début d'année.

ADHÉREZ ET ACCÉDEZ À :

1.

Participation aux réunions et conférences mensuelles :

Les membres du Club ACCÈS peuvent assister aux réunions organisées par INFOCERT sur les thèmes annuels des différents groupes de travaux.

2.

Règles de certification :

Les règles de certification et tous les compléments associés sont personnalisés pour chaque membre.

3.

Documents de référence publiques :

INFOCERT diffuse des documents concernant des textes réglementaires, des présentations publiques, et autres documents non produits par INFOCERT, mais libre de droit de diffusion ou pour lesquels INFOCERT a obtenu le droit de diffusion (Bulletin Officiel des Impôts, normes Françaises, etc.).

4.

Publications BIP :

Les Bulletins d'Information Publiques sont des documents diffusés par INFOCERT pour présenter la position de l'entreprise par rapport à des questions levées par des éditeurs de logiciels et/ou des institutionnels sur l'application des règles de certification.

5.

Publications RIS/203 :

Cette documentation est élaborée par INFOCERT en se basant éventuellement sur une expertise externe. Elle contribue à aider les membres du Club dans leur veille technique, réglementaire ou qualité. Ces documents ne sont pas libres de droit.